



Section académique de POITIERS

DECLARATION SNES-FSU CAPA des certifiés du lundi 14 mars 2016

Madame la Rectrice,

Le mois de mars s'annonce comme un mois de mobilisations passées et à venir : loi travail, revalorisation et réforme du collège ...

Le projet de loi El Khomri "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" est un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties offertes aux salariés et aux jeunes.

Nombre d'éléments contenus dans ce texte ne sont pas pour la FSU acceptables, comme le plafonnement du barème des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques, l'inversion de la hiérarchie des normes, le temps de travail des apprentis mineurs ou encore nombre de dispositions relatives à la formation professionnelle...

Pour la FSU, « la loi protège le faible », et le rôle de la négociation collective n'est donc pas de revenir sur les dispositions protectrices de la loi. Cette loi rompt des équilibres nécessaires à trouver pour l'organisation sociale du travail entre les salariés et les employeurs. Le concept de "flexi-sécurité" est en train de se traduire par plus de sécurité pour les employeurs et plus de flexibilité pour les salariés.

A l'inverse, le débat devrait porter non pas sur la limitation des droits des salariés mais sur la construction de droits nouveaux pour faire face à la situation économique et sociale et au chômage.

Ce projet de loi n'est pas acceptable. D'autres bases sont envisageables, avec l'objectif d'améliorer les droits des salariés, des jeunes et des chômeurs. Il est nécessaire et urgent de leur donner des garanties.

Le gouvernement doit entendre les inquiétudes et mécontentements qui grandissent. Il doit établir un véritable dialogue social avec les organisations syndicales sur cette question avant tout examen du projet de loi en conseil des ministres.

Le 17 juin 2015, la ministre de la Fonction publique Mme Lebranchu avait déclaré : « la rémunération des fonctionnaires n'est pas juste » Pour la FSU, il faut donc leur rendre justice et c'est maintenant !

Le rendez-vous salarial est capital : nous l'attendons depuis 5 ans !

Dans les négociations « PPCR », la FSU a défendu la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu que ce rendez-vous salarial ait lieu au début de l'année de 2016. Le texte prévoit que cette première négociation « sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ».

Pour la FSU, le premier des indicateurs économiques à considérer n'est pas la croissance, mais bien la réalité des besoins des ménages à partir de la réalité des prix.

La situation faite aux plus de 5 millions d'agents publics est injuste !

Leur travail est mal reconnu et nombreux sont en difficulté pour en vivre correctement. La situation ainsi créée est néfaste à la Fonction publique : image, attractivité de nos métiers.

Plus de cinq années de gel de la valeur du point d'indice, après une décennie de faibles revalorisations, entraînent par rapport à 2000 une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.

Ce déclassement salarial pénalise notamment les jeunes moins bien rémunérés que leurs aînés au même moment de la carrière.

Les salaires enseignants sont en régression, comparés à leur niveau de l'année 2000. Sur la même période, ils ont augmenté dans la quasi-totalité des autres pays de l'OCDE.

La réduction de la part de l'indiciaire dans les rémunérations, conjuguée à la réforme des retraites et au gel de la valeur du point, aboutit à une dégradation des montants de liquidation des pensions.

Tout travail mérite reconnaissance !

C'est aussi une reconnaissance de l'action et du rôle que joue la Fonction publique.

Nous demandons que la progression du point d'indice permette véritablement de compenser l'inflation. En 2016 : une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau. A programmer dès maintenant pour le début 2017 : une mesure qui permette d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

Depuis plus de 9 mois, les enseignants du second degré se mobilisent contre la réforme du collège imposée par la ministre de l'Éducation. Par différents biais (manifestations, grèves, pétitions, motions, distributions de tracts, réunions publiques, adresses au président de la République...), ils ont fait part de leur vif souhait d'engager une réforme du collège qui permette l'acquisition par tous d'une culture commune riche et émancipatrice, montré aussi en quoi le projet ministériel ne répondait pas à cet objectif. Pour toute réponse à leurs analyses, propositions, dénonciations des dégâts commis par la réforme sur les métiers, l'organisation des établissements, les conditions de travail et d'étude, ils n'ont eu qu'un silence méprisant de leur ministre de tutelle et des injonctions voire des menaces des hiérarchies intermédiaires, contraintes pour imposer cette réforme du collège de recourir à ces expédients. Il en est ainsi des pressions exercées à l'occasion des formations mises en place pour vanter les mérites de la réforme.

À ce jour, se sont joints aux enseignants de nombreux parents d'élèves, inquiets des différences accrues entre les politiques d'établissements, des associations de spécialistes mais aussi des membres de la société civile ou de la sphère politique, soucieux des fractures et tensions qui contribuent à diviser une société déjà mal en point.

Cette situation ne peut perdurer : un gouvernement qui prétend avoir fait du dialogue social une priorité ne peut ainsi faire fi des demandes d'une profession fortement attachée aux idées de démocratisation et d'amélioration du service public d'éducation, ne peut ainsi considérer les enseignants comme de simples exécutants illégitimes à s'exprimer sur les réalités de leur métier. L'illustration des problèmes posés par la réforme sur lesquels nous avons alerté est désormais évidente dans cette période de préparation de rentrée ; que ce soit le nombre de disciplines mises à mal comme l'Allemand ou la Technologie, les postes partagés sur plusieurs établissements voire supprimés, l'appauvrissement de l'offre de formation, les différences flagrantes entre collèges dans l'utilisation des dotations, les remontées vont toutes dans le même sens : bricolage et politiques de plus en plus inégalitaires deviennent la règle générale.

Aussi, les personnels, conscients de leurs responsabilités envers tous leurs élèves, ne désarmeront pas. Le gouvernement doit abandonner « collège 2016 », restaurer un dialogue digne de ce nom, ouvrir une véritable discussion sur les mesures pédagogiques, les outils de formation, les possibilités de diversification des conditions d'apprentissages propres à bénéficier à tous. C'est à s'associer à cet objectif que nous convions élus et parents d'élèves.

Pour en revenir au strict ordre du jour de la CAPA qui nous réunit aujourd'hui, nous notons que s'il existe une stabilité quant au nombre d'ETP alloué aux congés formation professionnelle, nous sommes encore très loin de revenir au contingent que nous avons jusqu'en 2010. De fait aujourd'hui les collègues doivent attendre d'avoir formulé 6 ou 7 demandes avant d'en bénéficier.

Certes si le droit individuel à la formation a enfin été mis en place dans notre académie, les moyens restent à notre sens trop insuffisants. Nous souhaitons d'ailleurs qu'un premier bilan chiffré soit présenté dans cette CAPA.

Nous faisons également le constat que le nombre de demandes de postes adaptés n'a de cesse d'augmenter : 110 demandes en 2015 pour 35 ETP ; 129 demandes en 2016 pour 44 ETP. Nous y voyons là une conséquence de l'allongement des carrières et de la pénibilité qu'il serait enfin temps de reconnaître et de prendre en compte. Il y a urgence à développer davantage l'accompagnement de la mobilité et mettre en place la possibilité de secondes carrières pour les enseignants.